Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID: 059-200040947-20240402-DEL2024_047-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024 047

Objet : Attribution d'une subvention au Centre André Malraux

Séance du mardi deux avril deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (63):

- Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ Gilles DEVIENNE Antony GAUTIER GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Laurent DENIS (Suppléant) - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER -Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON -Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET -Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE -Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER -Virginie DELESTRE - Eddie BOULIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE -Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15):

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS à Antony GAUTIER Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEN - Samuel BEVER à Jean-Luc CAPPAERT - Elizabeth BOULET à Dominique JOLY - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants: 75

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID: 059-200040947-20240402-DEL2024_047-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024 047

Objet : Attribution d'une subvention au Centre André Malraux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre notamment ses actions culturelles relatives au développement de réseaux et d'actions à l'échelle du territoire communautaire,

Considérant le projet artistique et culturel adopté le 5 juillet 2022,

Considérant le projet artistique et culturel du Centre André Malraux, Scène(s) de Territoire, fixant les objectifs suivants :

- d'organiser une saison de spectacles vivants et de s'affirmer comme une structure de production et de confrontation de formes artistiques pluridisciplinaires,
- d'impulser dans son aire d'implantation (Hazebrouck et l'ensemble du territoire de Cœur de Flandre) des actions de développement culturel favorisant de nouvelles initiatives à l'égard de la création artistique à destination de tous les publics,
- de favoriser l'accès à la programmation culturelle, notamment en développant des dispositifs.

Considérant la convention triennale définissant le cadre partenarial des signataires pour la mise en œuvre des actions culturelles sur le territoire ;

Considérant la programmation riche et qualitative proposée à chaque saison culturelle par le CAM et son impact à l'échelle du territoire ;

Il vous est proposé:

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le renouvellement de la convention de partenariat pour un an avec le Centre André Malraux,
- d'accorder au Centre André Malraux une subvention de 50 000 €,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

En qualité d'administrateurs de l'association, César STORET et Sabrina FLORQUIN-BLONDEL ne prennent pas part au vote.

Vote: Pour: 75 Contre: 0 Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,

A Hazebrough te Clavril 2024, Pour extrair certific comorne,

Le Président

Valentin BELLEVAL

COEUR DE